



Société en cession, salaire non percevable?

Par **rferacci**, le **29/10/2010** à **16:46**

Bonjour à vous,

je suis en litige avec une agence de cours à domicile pour laquelle j'ai travaillé et qui prétend ne pas pouvoir me rémunérer car leur société est en cession et que leur comptabilité est gelée par leurs experts comptables.

Dois je leur faire confiance ou bien réclamer mon salaire?

D'après eux avant la fin de l'année la situation se sera arrangée.

J'ai peur qu'ils noient l'affaire avec cette cession.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **29/10/2010** à **16:48**

Bonjour,

Ce n'est pas une raison valable pour retarder le versement de votre salaire...

Je vous conseillerais de leur envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **rferacci**, le **01/11/2010** à **22:35**

Je vous remercie pour vos conseils.

Cordialement.